

Fiche signalétique  
INTERLAC 2 WHITEBon de  
commande: {SalesOrd}Numéro de référence ventes en bloc: 45709  
Date de révision de la fiche signalétique: 10/01/2011  
A3-3  
Numéro de fiche signalétique:

## 1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit INTERLAC 2 WHITE  
Numéro de référence ventes en bloc 45709  
Nom de la société International Paint LLC  
6001 Antoine drive  
Houston Texas 77091Secours  
CHEMTREC (ÉTATS-UNIS) (800) 424-9300  
International Paint (713) 527-3887  
Centre antipoison (800) 854-6813  
Service clientèle  
International Paint (800) 589-1267  
Télécopie (800) 631-7481

## 2. Identification des risques posés par le produit



Danger

## Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	3	Liquide et vapeur inflammables.
Toxicité aiguë (orale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé	Sans objet
Toxicité aiguë (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	Non classé	Sans objet
Lésion/irritation oculaire	2A	Provoque une irritation oculaire grave.
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	Sans objet
	2	Sans objet
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	système auditif, système nerveux central, poumons
	2	sang (système circulatoire), système nerveux central, appareil respiratoire, peau
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	3	Nocif pour les organismes aquatiques.
	4	

## 45709\_A3

Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)		Peut être nocif pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.
Cancérogénicité	1A	Peut provoquer le cancer.
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

## Phrases sur la sécurité

S28: En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S39: Porter un dispositif de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui apporter l'étiquette si possible)

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

Résumé	AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.		
Inhalation	Nocif si inhalé. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.		
Yeux	Risque de lésions graves aux yeux. Évitez les éclaboussures dans les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.		
Peau	Irrite les yeux. Peut être nocif si absorbé par la peau.		
Ingestion	Toxique en cas d'ingestion. Peut occasionner des douleurs abdominales, des nausées, des vomissements, la diarrhée ou la somnolence.		
Effets chroniques	Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer dépendent du niveau et de la durée d'exposition.		
Classement HMIS	Santé: 2	Inflammabilité: 2	Réactivité: 0 PPE: X

## 3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Alcool n-butylque	000071-36-3	1.0 - 10
Pseudo-cumène	000095-63-6	1.0 - 10
Silice amorphe	0007631-86-9	1.0 - 10
Dioxyde de titane	0013463-67-7	10 - 25
Talc	0014807-96-6	10 - 25
Hydroxyde d'aluminium	0021645-51-2	1.0 - 10
Triméthylbenzène	0025551-13-7	1.0 - 10
Gel de silice, précipité, sans cristallinité	0112926-00-8	1.0 - 10

## 4. Premiers soins

Généralités	Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers contaminés à fond ou détruisez-les.
Inhalation	En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Yeux	En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.
Peau	En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

## 45709\_A3

Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Ingestion En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

### 5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair F: 100  
C: 38

Limite inférieure d'explosion (LIE) .5 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.

Guide ERG N° 127

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements **ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE:** (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Utiliser seulement de l'équipement anti-étincelle pour manipuler le matériel déversé et les matières absorbantes. Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Une mousse répressive de vapeurs peut être employée afin de réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autres matériaux non-combustibles secs et transférer le tout dans les contenants. Utilisez des outils anti-étincelle pour ramasser le matériel absorbé.

Sécurité publique **EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC** au (703) 527-3887. Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer. **DÉVERSEMENTS MAJEURS:** Dans la direction du vent, il faut considérer une évacuation initiale d'au moins 300 mètres (1000 pieds).

Guide ERG N° 127

### 7. Manipulation et entreposage

Température de stockage Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

Précautions relatives à la manipulation et au stockage Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez les éclaboussures dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

### 8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

		Exposition	
N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butylque	OSHA	100 ppm TWA; 300 mg/m <sup>3</sup> TWA50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling
		ACGIH	20 ppm TWA
		NIOSH	50 ppm Ceiling; 150 mg/m <sup>3</sup> Ceiling1400 ppm IDLH (10% LEL)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	20 ppm TWAEV
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

## 45709\_A3

0000095-63-6	Pseudo-cumène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	25 ppm TWA; 125 mg/m3 TWA
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	6 mg/m3 TWA3000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	5000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (total dust)
		Mexique	10 mg/m3 TWA (as Ti)20 mg/m3 STEL (as Ti)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0014807-96-6	Talc	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	2 mg/m3 TWA (respirable fraction, particulate matter with no asbestos and less than 1% crystalline)
		NIOSH	2 mg/m3 TWA (respirable dust, containing no asbestos and less than 1% quartz)1000 mg/m3 IDLH (containing no asbestos and less than 1% quartz)
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	2 mg/m3 TWAEV (respirable, containing no asbestos and less than 1% crystalline silica)
		Mexique	2 mg/m3 TWA
		Brésil	Aucune Limite Établie
0021645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0025551-13-7	Triméthylbenzène	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	25 ppm TWA
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	25 ppm TWAEV; 123 mg/m3 TWAEV
		Mexique	25 ppm TWA; 125 mg/m3 TWA35 ppm STEL; 170 mg/m3 STEL
		Brésil	Aucune Limite Établie
0112926-00-8	Gel de silice, précipité, sans cristallinité	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
			10 mg/m3 TWAEV (total dust)

## 45709\_A3

		OSHA, CAN.	
		Mexique	10 mg/m3 TWA
		Brésil	Aucune Limite Établie

## Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butyle	NIOSH	yeux and mucous membrane irritation CNS depression
0000095-63-6	Pseudo-cumène	NIOSH	Aucune Limite Établie
0007631-86-9	Silice amorphe	NIOSH	Aucune Limite Établie
0013463-67-7	Dioxyde de titane	NIOSH	Lung tumors dans animals
0014807-96-6	Talc	NIOSH	(containing asbestos); Fibrotic pneumoconiosis; (containing no asbestos); Nonmalignant respiratory effects
0021645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	NIOSH	Aucune Limite Établie
0025551-13-7	Triméthylbenzène	NIOSH	peau irritation CNS depression
0112926-00-8	Gel de silice, précipité, sans cristallinité	NIOSH	Aucune Limite Établie

## Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butyle	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0000095-63-6	Pseudo-cumène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0007631-86-9	Silice amorphe	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0013463-67-7	Dioxyde de titane	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0014807-96-6	Talc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;
0021645-51-2	Hydroxyde d'aluminium	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0025551-13-7	Triméthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0112926-00-8	Gel de silice, précipité, sans cristallinité	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
		NTP	Connu: No; Prémumé: No
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;

Respiratoire	Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmolement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. <b>POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT:</b> Pour de l'information et de l'assistance sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au 1-800-243-4630, au Canada composez le 1-800-267-4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude de l'information contenue dans cette fiche signalétique.
Yeux	Évitez les éclaboussures dans les yeux. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation. On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Peau	On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.
Contrôles d'ingénierie	Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée.
Autres pratiques de travail	Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

#### 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide Coloured
pH	Aucune Limite Établie
Densité	1.36
Point d'ébullition F	210
Densité de vapeur	Plus lourd que l'air
% COV	Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit
Vitesse d'évaporation	Plus lent que l'éther

#### 10. Stabilité et réactivité

Généralités	Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.
Matières incompatibles	Agents oxydants puissants.
Décomposition dangereuse	Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde de carbone et du monoxyde de carbone.

#### 11. Données toxicologiques

Ingrédient	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50,

## 45709\_A3

			mg/l/4h
Alcool n-butyle – (0000071–36–3)	790.00, Rat – Catégorie: 4	3,400.00, Lapin – Catégorie: 5	17.70, Rat – Catégorie: 4
Pseudo-cumène – (0000095–63–6)	3,400.00, Rat – Catégorie: 5	3,160.00, Lapin – Catégorie: 5	---
Silice amorphe – (0007631–86–9)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	---
Dioxyde de titane – (0013463–67–7)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA	10,000.00, Lapin – Catégorie: NA	6,082.00, Rat – Catégorie: NA
Talc – (0014807–96–6)	---	---	---
Hydroxyde d'aluminium – (0021645–51–2)	5,000.00, Rat – Catégorie: 5	---	---
Triméthylbenzène – (0025551–13–7)	8,970.00, Rat – Catégorie: NA	---	---
Gel de silice, précipité, sans cristallinité – (0112926–00–8)	---	---	---

**Généralités** AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

## 12. Données écologiques

Not Defined

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

## 13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

## 14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national)		IMO / IMDG (transport maritime)	
Désignation exacte pour l'expédition DOT	PEINTURE	Désignation exacte pour l'expédition IMDG	PEINTURE
Classe de danger DOT	3	Classe de danger IMDG	3 – Liquide combustible et inflammable
Numéro UN / NA :	UN 1263	Numéro UN / NA :	UN 1263
Groupe d'emballage DOT	III	Groupe d'emballage IMDG	III
CERCLA/DOT Quantité à déclarer	1002 gal. / 11333 lb	Code de référence système	2

## 15. Informations sur les réglementations

**Résumé sur les réglementations** La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA.

Classification SIMDUT B3:D2B

DOT Polluants marins (10%):  
(aucun ingrédient indiqué)

DOT Polluants marins graves (1%):  
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler:

Alcool n-butyle (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ)

Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ)

EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux:  
(aucun ingrédient indiqué)

EPCRA 313 Produits chimiques toxiques:

Pseudo-cumène  
Alcool n-butyle  
Xylène (isomères o, m, p)

Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts:

Pseudo-cumène  
Alcool n-butyle  
Gel de silice, précipité, sans cristallinité  
Silice amorphe  
Talc  
Dioxyde de titane  
Triméthylbenzène

Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts:  
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie:

Pseudo-cumène  
Alcool n-butyle  
Gel de silice, précipité, sans cristallinité  
Silice amorphe  
Talc  
Dioxyde de titane  
Triméthylbenzène

Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie:  
(aucun ingrédient indiqué)

Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island:

Alcool n-butyle  
Solvant Stoddard  
Talc  
Dioxyde de titane  
Triméthylbenzène  
Xylène (isomères o, m, p)

Statut RCRA:  
(aucun ingrédient indiqué)

Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey:

Pseudo-cumène  
Alcool n-butyle  
Silice amorphe  
Talc  
Dioxyde de titane  
Triméthylbenzène

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Alcool isobutyle  
Alcool n-butyle  
Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Pseudo-cumène  
Alcool n-butyle  
Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Naphtalène  
Quartz

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:  
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines reproductrices mâles:  
(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 – Toxines de croissance:  
(aucun ingrédient indiqué)

Phrases sur la nature des risques

R36: Irritant oculaire..

R45: Peut provoquer le cancer.

R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations
-------------------------

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.